

Châtel-St-Denis, le 21 décembre 2023

Inscription au Collège du Sud et demande de prolongation de scolarité

Madame, Monsieur,

Votre enfant terminera sa scolarité obligatoire le 7 juillet prochain. Voici quelques informations concernant les élèves qui envisagent l'une des deux possibilités ci-dessous.

Notre conseillère en orientation, Mme Bolle, donnera des **explications** détaillées à tous les élèves des classes 11H dans le courant de la semaine **du 9 au 13 janvier**. Ils pourront alors lui poser toutes les questions à ce sujet. Vous pouvez encourager votre enfant à s'y préparer.

1. INSCRIPTION AU SECONDAIRE II

Les **inscriptions** au Collège du Sud (*Gymnase, École de commerce, École de culture générale*) à Bulle sont soumises à des [conditions d'admission](#). Et réalisées par les élèves et leurs représentants. Elles seront possibles **du 30 janvier au 15 février** sur le site isa.fr.ch.

Les élèves pourront modifier leurs choix jusqu'au 15 février (il suffit de cliquer sur *Annuler*, les premiers choix restent actifs jusqu'à la nouvelle *Validation*).

Lorsque les élèves sont sûrs de leurs choix, ils impriment leur formulaire d'inscription, le font signer à leurs représentants légaux, puis le remettent à Mme Bolle ou le glissent dans son casier avant le 15 février.

2. PROLONGATION DE SCOLARITÉ

Les conditions d'octroi d'une 12^{ème} année de scolarité sont expliquées dans [ce document](#). Les élèves intéressés auront jusqu'au 31 mars pour soumettre un « dossier de candidature » au directeur de l'école, M. Deschenaux. Ils passeront préalablement au bureau de l'adjoint entre le 9 janvier et le 20 janvier afin de recevoir des informations détaillées quant au contenu de leur dossier (lettre de motivation, objectifs visés, attestations de stages, etc.).

La direction communiquera par courrier un préavis avant le 15 mai. S'il est positif, elle transmettra aux parents une « convention de 12^{ème} année de scolarité » à signer et retourner à la direction de l'école avant le 31 mai. Les conditions fixées dans la convention doivent être respectées jusqu'au terme de l'année scolaire pour que celle-ci puisse être validée. Un préavis négatif sera également signifié aux parents par écrit.

Les élèves qui souhaitent effectuer une 12^{ème} année linguistique dans le canton de Fribourg consultent [ces informations](#). Délai d'inscription : 15 février.

Ce document est disponible sur www.cov.ch (page d'accueil, actualité du 21 décembre).

En vous remerciant de votre attention, nous vous souhaitons, Madame, Monsieur, d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi que nos meilleurs vœux pour 2023, à vous et votre famille.

Pour la Direction

